

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-cinq février deux mille vingt à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET et Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE : MME BURY.

ABSENTS : MM. ROBAR, CONSTANTIN et MME HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES PERMANENTS

Afin de permettre l'avancement de grade de trois agents titulaires, il est nécessaire de procéder à la transformation de leurs postes, à compter du 1^{er} avril 2020, comme suit :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe en un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe ;
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe en deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe.

Adopté à l'unanimité.

3 – CONTRAT FER– EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE MALVOISINE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL (FER) – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

En prévision des travaux à effectuer Rue de Malvoisine, l'effacement des réseaux a été décidé par le Conseil Municipal, sous la maîtrise d'ouvrage du SDESM. Les travaux seront réalisés dans le premier trimestre 2020. Le montant total desdits travaux s'élève à 140 336 € HT. Les travaux d'effacement des réseaux électroniques, pour un montant HT de 26 753 €, n'entrent pas dans les aides définies par le SDESM.

Le Conseil Départemental de Seine et Marne nous a accordé, le 5 décembre 2019, une dérogation pour commencer les travaux. La Commune de CHAMPEAUX sollicite leur aide à hauteur de 50 %, soit 13 377 € dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER). Le plan de financement suivant doit être approuvé par le Conseil :

Montant des travaux HT	:	26 753 €
Subvention FER 50%	:	13 377 €
Autofinancement communal HT + TVA	:	18 728 €

Adopté à l'unanimité.

4 – CONTRAT RURAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante : Travaux de voirie rue de Malvoisine et rue des Pourtours. Le montant total des travaux s'élève à 386 060 € H.T. Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres.

Le Maire présente l'avant-projet des travaux prévus rue de Malvoisine ainsi que le tableau financier de l'ensemble du contrat rural à soumettre à l'avis du Trésorier Principal de Melun.

Il est à noter que l'aménagement de la rue de Malvoisine permettra la création de 21 places de stationnement. Les riverains seront consultés avant le début des travaux.

À l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000 €,

5 - COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 JANVIER 2020 PORTANT AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

Étant donné que le budget 2020 n'est pas encore voté, les dépenses d'investissement ne sont pas autorisées sauf dans le cadre d'une délibération et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Différents travaux nécessitent d'être engagés avant le vote du budget.

Il convient d'autoriser le Maire à régler les dépenses suivantes :

Dépenses à engager	Société	Chap.	Art.	TTC
Construction d'un ossuaire dans le cimetière communal	SBT Columbariums	21	21316	5 952,00 €
Remplacement d'une lanterne rue de Malvoisine	SPIE CITY NETWORKS	21	21538	1 154,11 €

Adopté à l'unanimité.

6 - COLLÉGIALE SAINT MARTIN – TRAVAUX SUR LA TOITURE AU NIVEAU DU CHEVET – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ET DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA COLLÉGIALE »

Suite au nettoyage des gouttières de la Collégiale, il est apparu que les infiltrations d'eau à l'intérieur de la Collégiale proviennent d'une détérioration de la toiture du chevet.

Des travaux sont donc indispensables. Un démoissage complet de cette partie de la toiture permettra d'anticiper d'autres dégâts.

Un devis a été reçu par l'Entreprise DAMÊME, qui comprend la reprise de la couverture sur 60 m^2 et en option, le démoissage complet pour un montant de 5 054,73 € soit 6 065,68 € TTC.

Il convient de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Association des Amis de la Collégiale et d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	:	5 054,73 €
Subvention du Département (40%)	:	2 022,00 €
Subvention des Amis de la Collégiale	:	1 011,00 €
Autofinancement communal (40 %)	:	2 022,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

✚ **APPROUVE** la réalisation de ces travaux,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions indiquées et à signer tous les documents afférents.

7 - LOGEMENTS DE L'ANCIENNE POSTE – BAIL À RÉHABILITATION ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX ET L'AIPI (LES ATELIERS POUR L'INITIATION, LA PRODUCTION ET L'INSERTION)

Lors du Conseil du 19 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de pérenniser la collaboration avec l'AIPI sur le site des logements de l'ancienne poste. Les travaux sont aujourd'hui quantifiés et estimés. Le montant total des travaux s'élève à 179 281,88 € ; celui des subventions s'élève à 93 206,65 € répartis comme suit :

ANAH	:	61 644,00 €
Département	:	17 598,56 €
FAP	:	8 964,09 €
Commune de CHAMPEAUX	:	5 000,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

8 - MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SEINE ET MARNE - EAU ET ASSAINISSEMENT – POUR DES AIDES PUBLIQUES À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Bon nombre de communautés de communes ont d'ores et déjà intégré l'eau et l'assainissement dans leurs compétences. Les communes exerçant encore celle-ci sont en sursis puisque, dès 2026, elle sera obligatoirement transférée vers les EPCI.

La dure réalité du terrain montre que ce transfert à la hussarde crée de l'iniquité d'une part et des difficultés de fonctionnement d'autre part tout en provoquant des sources de tensions paralysant les objectifs de service public à atteindre.

Force est de constater que le niveau d'équipement des communes est très hétérogène. Certaines communes ont réalisé, pendant des décennies, des travaux d'investissement importants. Elles ont su profiter des aides très conséquentes des Agences de l'Eau, des Régions et des Départements quand, dans les années 2000, ceux-ci disposaient encore de moyens budgétaires importants dédiés au sein de politiques volontaristes.

Souvent, le budget communal abondait le budget eau, comme la loi l'autorise ce qui permettait de proposer un prix de l'eau accessible tout en mettant en œuvre des démarches pédagogiques en direction des administrés afin d'expliquer en quoi il convenait d'économiser cette ressource et pourquoi les budgets de l'eau et de l'assainissement induisaient et induiraient des investissements très lourds.

Les choix politiques mis en place dans les collectivités sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité est un des moteurs essentiels de la difficulté du transfert de la compétence Eau et Assainissement vers les EPCI. Cohabitent aujourd'hui des communes en déficit d'équipement avec d'autres à des niveaux satisfaisants voire très satisfaisants.

Les remises à niveau nécessaires au sein des EPCI nécessitent des investissements colossaux, avec de nobles objectifs comme la préservation, voire la reconquête des masses d'eau, les défis environnementaux et la transition écologique.

La prise en compte solidaire de ces vastes territoires engendre des coûts d'études jamais atteints comme des recrutements de techniciens très qualifiés se substituant inévitablement et fatalement aux élus bénévoles qui s'impliquaient auparavant sur leur territoire communal.

Le prix de l'eau est adapté sur l'ensemble du territoire intercommunal, recettes nécessaires aux investissements. Dans ce processus infernal, certaines communes verraient leur facture d'eau multipliée par 2, 3 voire 4 sans pour autant que des travaux d'investissement ne soient réalisés sur leur territoire. Si l'on considère une consommation de 100m³ par an pour un ménage, celui-ci verrait sa facture annuelle passer de 400 € à plus 1 200 € en quelques années.

L'incompréhension est totale et la mesure ne passe pas auprès des citoyens usagers du service. Deux facteurs sont responsables de cette situation.

Le premier est celui qui a consisté à transférer une compétence sensible d'office et sans étude d'impact préalable alors que les niveaux d'équipement des territoires et les prix de l'eau étaient très disparates.

Le second est la défaillance avérée des financeurs publics. Les Agences de l'Eau participent aux financements mais de plan en plan, leurs aides ont fondu comme neige au soleil.

Les aides publiques ont globalement diminué de 50% en deux décennies.

Les Agences de l'Eau perçoivent, pourtant, des redevances auprès des consommateurs afin, principalement, de financer les infrastructures nécessaires à la sauvegarde et la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'épuration des eaux usées. Les Agences de l'Eau devraient disposer de recettes suffisantes afin d'aider les EPCI à assumer de manière acceptable leurs responsabilités, sans faire peser directement sur les usagers la démesure financière de ces actions.

Ce qui relève du bon sens bute sur les prélèvements de l'État qui ponctionne annuellement environ ½ milliard d'euros aux Agences de l'Eau ! Cette disposition est surréaliste, inacceptable et malhonnête. Les redevances perçues doivent aller où elles sont originellement prévues et non à boucher quelques trous dans le budget de l'État.

L'État, dans son rôle d'instigateur de la transition écologique doit assumer ses responsabilités et, dépassant ses contradictions, revenir à plus de cohérence en aidant ses territoires partenaires à aller de l'avant en intégrant les retombées sociales et économiques pour les citoyens usagers des services de l'eau.

Les élus de proximité que nous sommes percevons mieux que personne la violence sociale et l'assommoir économique sur nos populations causées par un prix de l'eau inexplicable et insupportable. La crise des Gilets Jaunes nous a appris que l'empilement des taxes fait le terreau de la défiance des politiques publiques. Nous nous refusons à mettre en œuvre des politiques qui, si l'objectif est vertueux et incontournable, accablent, encore, nos concitoyens et altèreraient la crédibilité que portent nos concitoyens à leurs élus.

Nous exigeons que l'État, au travers de ses Agences de l'Eau, ajuste les aides financières à un niveau acceptable, en direction des EPCI et des communes exerçant la compétence Eau et Assainissement afin d'en diminuer sensiblement l'impact sur les populations.

Nous portons une proposition novatrice.

Le renouvellement des conduites d'eau potable, des réseaux d'assainissement et des STEP ayant un impact très important sur l'économie de la ressource et la préservation des milieux naturels, les parlementaires et l'État doivent agir auprès des instances européennes afin d'obtenir qu'une part non négligeable des crédits européens fléchés pour l'environnement, soit 1 000 milliards, soit affectée, sous forme de subventions, aux E.P.C.I afin de leur permettre de renouveler leurs réseaux sans provoquer de nouvelles crises sociales.

La motion est adoptée à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'effacement des réseaux électroniques rue de Malvoisine

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement des réseaux électroniques de la rue de Malvoisine débuteront lundi 2 mars prochain.

Remerciements de Monsieur PAROLARI

Monsieur PAROLARI se dit satisfait d'avoir fait un bout de chemin avec le Conseil Municipal depuis 2014.

Monsieur le Maire remercie à nouveau tous les Conseillers Municipaux.

Tenue du bureau de vote lors des élections municipales

Madame BEROS remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son mail pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Point sur le recensement de la population 2020

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET fait un point sur le recensement. Le recensement a été réalisé avec des difficultés compte tenu qu'il y avait une semaine de vacances dans le recensement et des personnes récalcitrantes qu'il a fallu relancer à maintes reprises. Apparemment, les chiffres seraient en baisse. Les chiffres officiels publiés par l'INSEE pour 2020 sont de 835 habitants. Avec ce recensement, on serait aux alentours de 800 habitants. 31 logements sont vacants. Les nouveaux arrivants ne sont pas comptés car arrivés trop tardivement. Monsieur HUBERT répond que cette baisse va influencer sur les dotations de l'État.

Travaux d'éclairage public rue du Jardin Fréminet

Monsieur COQUIN signale que les travaux de déplacement du matériel d'éclairage public, rue du Jardin Fréminet, ont commencé.

***Plus aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal, la séance est levée
À 19h20 et la parole est donnée au public.***

- Monsieur CHÉCHIN intervient à propos de panneaux tels que celui annonçant l'école en venant de SAINT MÉRY et un annonçant le dos d'âne au niveau du transformateur à côté du Stade qui auraient disparu, déjà signalé lors de précédents conseils. Monsieur le Maire prend en compte ces observations et demandera à ce que le nécessaire soit fait.
- Monsieur CHÉCHIN signale qu'au château d'eau, une plaque en plexi bouchant les trous le long du château d'eau traîne par terre. Les pigeons risquent d'y rentrer. Il signale également que toutes les portes extérieures sont ouvertes. Le château d'eau étant aujourd'hui géré par le CCBRC, Monsieur le Maire transmettra l'information pour que les désordres soient réparés.
- Monsieur Dominique COQUIN demande où en est l'installation de l'antenne ORANGE au Stade ? Monsieur le Maire répond que les riverains s'étant montrés réticents, un autre emplacement doit être recherché. Monsieur COQUIN demande pourquoi pas sur le château d'eau où sont les autres antennes. Le Maire lui répond que l'opérateur ORANGE estime l'emplacement trop éloigné.
- Monsieur PAROLARI signale que l'avaloir devant chez lui est bouché par un tas de feuilles assez haut. Monsieur le Maire en informera la CCBRC.
- Monsieur VIVET a constaté que la balayeuse était repassé une seconde fois. Monsieur le Maire indique qu'en effet, le travail n'avait pas été fait correctement. Monsieur le Maire indique que cette entreprise a été retenue suite à un marché groupé élaboré par la CCBRC.
- Madame PASTOR, à propos des travaux rue de Malvoisine, demande si le bus scolaire pourra passer toute de même dans la rue. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.